



REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT A.H.P  
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 24/06/2025  
Objet : Emprunt

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin à 18 heures 30,  
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel,

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, KERBOUA Yasmina, Mrs. VARCIN Alexandre.

Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme KERBOUA Yasmina a donné procuration à Mme AILLAUD Karine.  
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Gilles GONCALVES a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210401089-20250624-2025\_03\_36-

**Objet : Emprunt**

Mme le Maire rappelle que pour les besoins de financement du budget, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 130 000,00 EUR.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2023-14 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE**

**Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt**

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 130 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2035

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 130 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 20/08/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,48 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Malijai,

Le 24 juin 2025

Fait et délibéré, les jour, mois et an  
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE

